

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Cette Faculté aura au moins cinq chaires, lorsqu'elle sera complètement organisée.

Professeur Ordinaire.

M. ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU, Docteur en Droit canonique, Professeur de Droit canonique.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen.

L'Honorable AUGUSTIN-NORBERT MORIN.

Professeurs Ordinaires.

L'Honorable AUGUSTIN-NORBERT MORIN, Docteur en Droit et l'un des Juges de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, Professeur de Droit des gens.

JACQUES CRÉMAZIE, Écuyer, Docteur en Droit et Juge de la Cour de Recorder de Québec, Professeur de Droit civil.

L'Honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER, Docteur en Droit et Avocat, Professeur de Procédure.

M. AUGUSTE-EUGÈNE AUBRY, Avocat à la Cour Impériale de Paris, Docteur en Droit de la Faculté de la même ville, Professeur de Droit romain.

NAPOLÉON CASAUULT, Écuyer, Avocat, Professeur de Droit commercial et de Droit maritime.

JEAN LANGLOIS, Écuyer, Avocat, Professeur de Droit criminel.

Secrétaire.

JEAN LANGLOIS, Écuyer.

Appariteur.

PHILEAS GAMACHE.